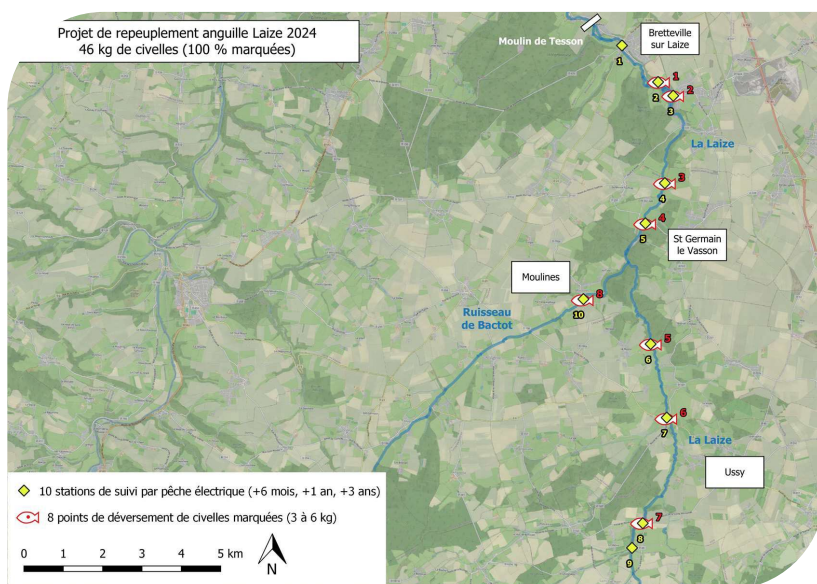


PROJET REPEUPLEMENT ANGUILLE 2024

Ce projet, porté par le CRPMEM Normandie en partenariat avec le CRPMEM Hauts-de-France, répond à un appel à projets lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), le ministère de la mer (MMer) et le ministère de la transition écologique (MTE). Il est financé par les 2 ministères, l'Association du Repeuplement de l'Anguille France et le Comité des pêches

OBJECTIF DU PROGRAMME DE REPEUPLEMENT

(conformément au règlement européen n°1100/2007)
L'objectif est de collecter 5 à 10% des anguilles de moins de 12cm pêchées en France pour des opérations de repeuplement.



Le site de repeuplement choisi est le cours d'eau La Laize (14), affluent de l'Orne, dans le département du Calvados.

Civelles marquées à 100 % avec un suivi scientifique

51 kg de civelles collectées par les UGA Artois Picardie et Seine Normandie par Gurruchaga marée

- Résultats parasitaires négatifs
- Analyse EVEX négative

➤ MARQUAGE À L'ALIZARINE LE 13 MARS 2024 À CHARRON (17)
100 % DES CIVELLES PRÉSENTAIENT UN MARQUAGE NET & INTENSE PERMETTANT DE VALIDER L'OPÉRATION DE MARQUAGE.

➤ DÉVERSEMENT RÉALISÉ LE 15 MARS 2024 SUR 8 POINTS.

➤ IL EST PREVU DE REALISER 3 CAMPAGNES D'ECHANTILLONNAGE POUR CHAQUE PROJET : 6 MOIS, 1 AN ET 3 ANS APRES LE DEVERSEMENT.

➤ POUR EVALUER L'EFFICACITE DES DEVERSEMENTS, ON RECHERCHE LES ANGUILLES PREALABLEMENT MARQUEES AVANT L'OPERATION AVEC UN COLORANT INDOLORE QUI SE FIXE SUR L'OTOLITHE, UN COMPOSANT DE L'OREILLE INTERNE DU POISSON.

➤ LE MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE ET LE BUREAU D'ETUDES FISH PASS ONT MENE UNE ETUDE NATIONALE VALIDANT L'EFFICACITE DE CES PROJETS EN SE BASANT SUR LES DONNEES COLLECTEES DEPUIS PLUS DE 10 ANS DE REPEUPLEMENT.

